

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 09/2023

Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 06 avril 2023 Convocation : Jeudi 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 06 avril à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

<u>Présents</u>: Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Véronique RIAUD – Gilles

TOURNIER - Dominique LEROUX - Vincent ROUDAUT - Valérie JUNOT **Absents excusés**: Vincent ROUDAUT - Valérie JUNOT - Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Vincent ROUDAUT à Olivier LARCHER - Valérie JUNOT à Dominique

LEROUX

Secrétaire de séance : Robert BECH

Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées (col 1)	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	182 286	6.59	12 866
Foncier Bâti	768 007	29.28	242 556
Foncier non Bâti	72 086	38.85	29 953
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU: 285 375 €

Nombre de membres :

En exercice: 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière